

PLAN D'EPANDAGE
de
EARL CHEMIN CAFE
Commune du TAMPON

Décembre 2020

EARL CHEMIN CAFE

46 rue des POIRIERS

GRAND TAMPON

97430 LE TAMPON

- Type d'animaux :

Bovins engrais

Ovins

Caprins

Porcins Naisseur Engrais

-Type d'effluent :

Fumier très compact

Lisier de porcs désodorisé

- Types de Cultures :

Fourrage Tempéré

Cannes à sucre

Maraîchage

- Distance retenue par rapport aux habitations et lieux fréquentés par le public :

50 m

- Distance par rapport aux berges des cours d'eau :

35 m

- Parcelle recevant des effluents d'autres élevages :

Les rejets des bovins de la SEDAEL sont pris en comptes et déduits du potentiel de valorisation agronomique des parcelles concernées

COMMUNES CONCERNÉES :

- **Saint-Pierre**
- **Le Tampon**

PÉRIODE D'ÉPANDAGE :**Canne à sucre**

Les épandages seront réalisés sur repousses et plantations.

Les épandages sur repousses seront réalisés pendant la coupe, soit de juillet à décembre. Ils peuvent déborder sur les premières semaines de janvier.

Les replantations de cannes sont étalées sur la période de la coupe et le premier trimestre de l'année civile. Elles débordent rarement sur le mois d'Avril.

Prairies

Les épandages seront réalisés dans les huit jours suivant l'exploitation et à plus de 30 jours de l'exploitation suivante.

Maraichage

Les cultures maraichères seront essentiellement concernées par les apports de fumiers. Le fumier sera épandu avant travail du sol et enfouie.

- Observations :

Les parcelles récoltées recevront un complément d'engrais minéral pour équilibrer la fumure par rapport aux besoins des plantes.

Les parcelles proposées ne sont pas en Périmètre de Protection de captages. Le type de sol est pris en compte parcelle par parcelle pour les besoins en P_2O_5 . Les tableaux donnent parcelle par parcelle les quantités d'éléments fertilisants provenant des effluents qui peuvent être valorisées par les cultures en place. Les parcelles non retenues ont été supprimées.

- Cartographie :

L'échelle réglementaire du 25 000 ème est inadaptée à la taille des unités surfaciques composant ce plan d'épandage.

La cartographie se compose de :

- Cartes au 50 000 ème sur fond IGN permettant de localiser les communes d'épandage.

La cartographie se compose de :

- Cartes au 25 000 ème sur fond IGN permettant de localiser les surfaces d'épandage.
- Cartes au 25 000 ème sur fond ortho-photo permettant de différencier les zones épandables des zones non épandables
- Cartes au 12 500 ème permettant de repérer cours d'eau et PPR par rapport aux zones d'épandages.
- Cartes au 5 000 ème permettant de repérer et apprécier chacune des unités surfaciques composant le Plan d'Épandage.

Causes d'exclusions :

- Proximité de logements et lieux fréquentés par le public
- Zones non cultivées, essentiellement composées de friches.
- Cours d'eau.
- Chemins

Références :

- REJETS

Normes CORPEN

Arrêté du 19 Décembre 2011.

- Références locales :

P.F. CHABALIER - CIRAD

Note sur les besoins Potassique - CIRAD

Guides des Bonnes Pratiques DAF Réunion

Guides de la Canne à Sucre CIRAD Réunion

Guides des prairies AFP Réunion

BOVINS TOTAL EARL

LISIERS	adultes	Génisses
FUMIER	0	0
	1	2

REPRODUCTEURS	NOMBRE	Rejet N/ tête	Temps de Présence	N Total maitrisable	N Efficace maitrisable	P2O5 Efficace	K2O Efficace
VACHES LAITIÈRES		115		0	0	0	0
VACHES ALLAITANTES + VEAU		93		0	0	0	0
VACHES ALLAITANTES + VEAU Pâturage		93		0	0	0	0
TAUREAU REPRODUCTEUR		73		0	0	0	0
GENISSES							
6 MOIS - 1 AN		25		0	0	0	0
1 à 2 ans		42,5		0	0	0	0
+ 2 ans		54		0	0	0	0
BOVINS à L'ENGRAIS							
6 MOIS 1 AN		27		0	0	0	0
1 à 2 ans 600 Kg*	104	40,5	24	4 212	632	2 600	4 784
		40,5		0	0	0	0
VEAUX							
Place Veaux Boucherie		6,3		0	0	0	0
Elevage 0-6 mois		25		0	0	0	0
Allaitant		25		0	0		
OVINS							
Brebis	200	11	12	1 100	220	600	1 600
Agneaux produits	465	6	24	2 790	558	837	2 232
Agnelles conservées	60	6	24	360	72	180	480
Beliers	10	11	24	110	22	60	160
CAPRINS							
Chèvres	40	11	24	440	88	240	640
Chevreaux	50	3	24	150	30	90	240
Chevrettes	12	5	24	60	12	36	96
Boucs	2	11	24	22	4	12	32
TOTAL	943			9 244	1 638	4 655	10 264

BOVINS SEDAEL

	adultes	Génisses
LISIERS	1	0
FUMIER	0	2

REPRODUCTEURS	NOMBRE	Rejet N/ tête	Temps de Présence	N Total maitrisable	N Efficace maitrisable	P2O5 Efficace	K2O Efficace
VACHES LAITIÈRES		115		0	0	0	0
VACHES ALLAITANTES + VEAU		93		0	0	0	0
VACHES ALLAITANTES + VEAU Pâturage	141	93	24	13 113	1 967	6 486	20 727
TAUREAU REPRODUCTEUR	5	73	24	365	55	170	515
GENISSES							
6 MOIS - 1 AN		25		0	0	0	0
1 à 2 ans	56	42,5	24	2 380	357	1 008	3 640
+ 2 ans	37	54	24	1 998	300	925	3 108
BOVINS à L'ENGRAIS							
6 MOIS 1 AN		27		0	0	0	0
1 à 2 ans 600 Kg*		40,5		0	0	0	0
		40,5		0	0	0	0
VEAUX							
Place Veaux Boucherie		6,3		0	0	0	0
Elevage 0-6 mois		25		0	0	0	0
Allaitant		25		0	0		
OVINS							
Brebis		11		0	0	0	0
Agneaux produits		6		0	0	0	0
Agnelles conservées		6		0	0	0	0
Beliers		11		0	0	0	0
CAPRINS							
Chèvres		11		0	0	0	0
Chevreaux		3		0	0	0	0
Chevrettes		5		0	0	0	0
Boucs		11		0	0	0	0
TOTAL	239			17 856	2 678	8 589	27 990
SFP	56,14				48	153	499

PORCINS

LISIERS
FUMIER
Alimentation

1
0

Standard

	NOMBRE	Rejet N	N TOTAL maitrisable	N Efficace maitrisable	Rejet P ₂ O ₅	P ₂ O ₅ Efficace	Rejet K ₂ O	K ₂ O Efficace
TRUIES PRESENTE	40	17,4	696	278	14	476	9,28	371
POST SEVRAGE	910	0,44	401	160	0,31	240	0,34	310
PORCS CHARCUTIERS	842	3,17	2670	1068	2,12	1 518	1,9	1600
TOTAL			3 766	1 506		2 233		2 281

Tableau du plan d'épandage cannes à sucre

N° de l'ilot	parcelles ANCIEN PE autorisation 1 si nouvelles 2	Exploitant (propriétaire ou locataire)	Références cadastrales des parcelles	type de sol 1= peu fixateur P 2 = très fixateur P	Supeficie Totale STB	SPE en ha (a)	Rendement	Kg d'N efficace	Kg d'N efficace	Kg P ₂ O ₅ efficace	Kg P ₂ O ₅ efficace	Kg K ₂ O efficace	Kg K ₂ O efficace
								épandables / ha (b)	épandables (a x b)	épandables / ha (c)	épandables (a x c)	épandables / ha (d)	épandables (a x d)
		METRO JEAN CLAUDE	Partie 422CP0309	2	1,25	0,82	100	120	99	140	115	354	292
		METRO JEAN CLAUDE	Partie 422CP0292	2	1,50	0,39	100	120	47	140	55	354	139
		METRO JEAN CLAUDE	Partie 422CR0370	2	3,62	2,09	100	120	251	140	293	354	742
		METRO JEAN CLAUDE	422CR0371	2	0,11	0,08	100	120	9	140	11	354	27
		METRO JEAN CLAUDE	422CR0372	2	3,38	2,21	100	120	265	140	310	354	784
		METRO NICOLAS	422CR0595	2	1,10	1,05	100	120	127	140	148	354	374
		LEBRETON JOSEPH ANDRE	422CP0171	2	15,93	6,29	60	72	453	84	528	213	1 338
		HOAREAU HENRI FRED	422CP073	2	5,07	2,94	100	120	353	140	412	354	1 042
		CORRE GELIN	422CP0480	2	1,65	0,93	60	72	67	84	78	213	198
		CORRE GELIN	422CM0119	2	3,74	2,87	110	132	379	154	442	390	1 118
		CORRE GELIN	422CP0540	2	0,68	0,19	60	72	14	84	16	213	40
		CORRE GELIN	422CP0479	2	0,18	0,05	60	72	4	84	4	213	11
		TREBALAGE YOHAN	Partie 422CP0071	2	6,04	1,70	60	72	122	84	143	213	362
TOTAL :					44,25	21,62	84		2 190		2 554		6 468

Tableau autres cultures du plan d'épandage

N° de l'ilot	parcelles ANCIEN PE autorisation 1 si nouvelles 2	Exploitant locataire)	Références cadastrales des parcelles	type de sol 1= peu fixateur P 2 = très fixateur P	Supeficie Totale STB	SPE en ha (a)	Culture en place	Rendement	Kg d'N efficace	Kg d'N efficace	Kg P ₂ O ₅ efficace	Kg P ₂ O ₅ efficace	Kg K ₂ O efficace	Kg K ₂ O efficace	
									épandables / ha (b)	épandables (a x b)	épandables / ha (c)	épandables (a x c)	épandables / ha (d)	épandables (a x d)	
		POTHIN JEANNICK	422BM0364	2	1,25	0,75	Maraîchage		200	150	180	135	400	300	
		POTHIN JEANNICK	422BL0320	1	1,50	0,40	Maraîchage		200	80	180	72	400	160	
		POTHIN JEANNICK	422AL0502	2	3,49	1,89	Maraîchage		200	377	180	340	400	755	
		POTHIN JEANNICK	422CZ0134	2	1,40	0,27	Maraîchage		200	53	180	48	400	107	
		TREBALAGE YOHAN	Partie 422CP0071P		6,04	1,98	Maraîchage		200	397	180	357	400	794	
		METRO JEAN CLAUDE	Partie 422CP0292	2	1,50	0,67	ananas		90	60	100	67	150	100	
		METRO JEAN CLAUDE	Partie 422CP0309	2	1,25	0,35	ananas		90	32	100	35	150	53	
		METRO JEAN CLAUDE	Partie 422CR0370	2	3,62	0,76	ananas		90	68	100	76	150	114	
			TOTAL :		20,05	7,06						1 217		1 129	2 382

Tableau récapitulatif du plan d'épandage

NATURE DE LA CULTURE	N° des Ilots	Références cadastrales des parcelles	Supéficie Totale STB	SPE en ha	Rendement	Kg d'N efficace épandables	Kg deP2O5 efficace épandables	Kg de K2O efficace épandables
Canne à Sucre			44,25	21,62	84	2 190	2 554	6 468
Prairie			120,17	48,11	18	23 777	10 261	20 298
Autres			7,64	7,06		1 217	1 129	2 382
TOTAL :			173,16	76,79		27 184	13 945	29 148

RECAPITULATIF N

	OVINS / OVINS / CAPRIN	PORCINS		VOLAILLES	LAPINS	TOTAL
N MAITRISABLE	1 638	1 506		0		3 145
SPE en ha	76,79					
N EPANDABLE	27 184					
SOLDE	-24 039	Kg de DEFICIT				

N / Ha (en Kg) **-313** Kg de DEFICIT

PRESSION N organique / **41** Kg

RECAPITULATIF P205

	OVINS / OVINS / CAPRIN	PORCINS		VOLAILLES	LAPINS	TOTAL
P205 MAITRISABLE	4 655	2 233		0		6 888
SPE en ha	76,79					
P205 EPANDABLE	13 945	Kg				
SOLDE	-7 057	Kg de DEFICIT				

P205 / Ha (en Kg) **-91,9** Kg de DEFICIT

RECAPITULATIF K20

	OVINS / OVINS / CAPRIN	PORCINS		VOLAILLES	LAPINS	TOTAL
K20 MAITRISABLE	10 264	2 281		0		12 545
SPE en ha	76,79					
K20 EPANDABLE	29 148	Kg				
SOLDE	-16 603	Kg de DEFICIT				

K20 / Ha (en Kg) **-216** Kg de DEFICIT

16 SEP. 2014

Mulhouse, le 10 septembre 2014

CERTIFICAT

Je, soussigné, Docteur Bernard MEYER, Ingénieur Chimiste, Docteur en Chimie, diplômé de l'Université de Strasbourg (France), Gérant de la société STERNE SARL, société agréée et habilitée dans les domaines de l'étude des risques liés à la santé et à l'environnement, Expert près la cour d'Appel de Colmar, déclare avoir examiné le produit suivant, fabriqué par la société WESTRAND à Altkirch, ainsi que les conditions d'utilisations préconisées pour l'utilisation dans la neutralisation des odeurs des boues d'installations classées d'élevage (rubriques ICPE 3660 et suivantes du code de l'environnement applicable depuis le 01/01/2014, selon arrêté du 27/12/2013):

PROAXION Neutralisant

L'utilisation de ce produit, neutralisant d'odeurs, et dont le principe d'emploi est défini par la circulaire du 25/10/2006, est reconnu par le rapport dit "SENTOREF", rapport final de novembre 2011, version amendée de mai 2012, publié sous l'égide du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) pour l'usage "neutralisation des odeurs de boues d'installation classes d'élevage".

Les tests de non -toxicité ont été réalisés sur cette gamme de produits par la société WESTRAND, notamment les tests suivants:

- Etude Ineris de biodégradabilité N° 506-168 du 4/12/1991
- Etude Ineris d'écotoxicité en milieu terrestre du 26/07/1996

Ce produit ne présente aucun caractère de dangerosité et de toxicité pour la santé et l'environnement dans les conditions d'utilisation préconisées par la société WESTRAND, conformément aux préconisations dites « SENTOREF ».

Docteur Bernard MEYER,
Ingénieur Chimiste,
Docteur en Chimie.

sterne
environnement

S.A.R.L au capital de 10 000 €
BP62264 - F 68068 MULHOUSE Cedex 2
Tél : 0033 6 82 57 37 55
Siret 481 409 613 00033 - APE 7022Z
www.sterne-environnement.fr